

Réponse du Conseil administratif à la motion du 21 janvier 2008 de MM. Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, Mmes Odette Saez, Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis et Alexandra Rys, acceptée par le Conseil municipal le 11 novembre 2009, intitulée: «Des places pour garer les vélos à la place de la Navigation».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter un projet de parc à vélos dans les abords immédiats de la place de la Navigation.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le quartier des Pâquis a été aménagé avec une zone 30 km/h et quelques zones de rencontre (Berne, Môle, Royaume) et une zone piétonne (Léman) favorisant les mobilités douces et en particulier celle des vélos. Chacune des rues dans le quartier est pourvue d'un stationnement deux-roues, dont une partie est aménagée avec des arceaux pour des vélos. Lors de la mise en place des mesures complémentaires de la zone 30, réalisées dans le courant de septembre 2009, l'offre en stationnement vélos et deux-roues motorisés a été améliorée.

Lors de l'annonce de la motion au Conseil municipal en janvier 2008, sur un rayon de 100 m sur le pourtour de la place de la Navigation, nous trouvions des places deux-roues réparties de la manière suivante:

Offre sur voirie

- Rue des Pâquis: 23 places deux-roues
- Rue de l'Ancien-Port: 13 places deux-roues
- Rue de l'Ancien-Port: 20 places vélos dans 2 cases vélos à 5 arceaux chacune
- Rue du Môle: 32 places deux-roues, 11 arceaux
- Rue du Léman: 0 place deux-roues
- Rue de la Navigation: 0 place deux-roues
- Rue de Zurich: 3 places deux-roues, 2 arceaux
- Rue Abraham-Gevray: 0 place deux-roues

Nous observions un total de 71 places deux-roues avec 13 arceaux, et 2 cases exclusivement vélos à 5 arceaux (2 vélos par arceau) pour un total de 20 places. Le bilan de l'offre en stationnement deux-roues effectué montrait que le stationnement vélos était existant sur ce périmètre, mais insuffisant au vu de la demande, ce qui était confirmé par le stationnement sauvage des vélos contre les façades des immeubles, tel qu'au N° 4 de la place de la Navigation et au pied des nouveaux arbres.

Offre sur avancée de trottoir

Pour répondre à cette forte demande, un projet a été élaboré et réalisé, comportant des places de stationnement supplémentaires pour garer les vélos dans les abords immédiats de la place de la Navigation.

Un espace de stationnement a été localisé, ne se trouvant pas en conflit avec les usages multiples de la place, tels que les marchés ou sur les itinéraires d'intervention du Service d'incendie et de secours. De plus, une attention particulière a été apportée aux piétons, qui doivent être privilégiés sur la place.

Cet espace de stationnement vélos se situe en limite de la place de la Navigation au droit de l'avancée de trottoir de la rue des Pâquis, proche de la rue Abraham-Gevray. Il est constitué de deux espaces disposant de râteliers d'une totalité de 20 places pour les vélos. Il faut remarquer que, avant sa mise en place, ce trottoir était encombré de stationnements illicites de deux-roues motorisés et ne répondait pas à la vocation de ce lieu.

Cet aménagement a été mis en service à la fin septembre 2008 par le Service du génie civil. Il pourra évoluer à moyen terme selon les résultats de l'étude en cours sur les abris à vélos. Par ailleurs, à l'usage, un contrôle sur la place de la Navigation sera effectué afin de vérifier s'il est nécessaire d'ajouter des arceaux à vélos.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

Le 3 février 2010.